

L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE DE L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Vu le Code de l'Éducation, articles L613-1 et L712-2;

Vu le Code de l'Éducation, articles D613-38 à D613-50, relatifs à la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels permettant l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur ;

Vu le Décret n°2013-756 du 19 Août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du Code de l'Éducation (Décrets en Conseil d'État et décrets);

Vu l'Arrêté du 22 Janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master;

Vu l'Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;

Vu les propositions de la Faculté de Sciences et Technologies ;

ARRÊTE

Article 1:

Les personnes dont les noms suivent sont désignées, au titre de l'année universitaire 2024-2025 en vue de constituer : MASTER 2 la Commission de validation des Acquis

Mention Biodiversité-Ecologie-Evolution

Parcours BEST-Aquatiques et Littoraux Insulaires

Présid	ont	du	Inrv
FIESIU	CILL	uu	lui v

Lucie PENIN

ENSEIGNANTS::

M. Henrich BRUGGEMANN Sébastien JAQUEMET M.

Matthieu LECORRE M. Laurence HUMEAU Mme Audrey JAEGER

Hélène MAGALON Mme Patrick FROUIN

Statut

Maître de conférence

Professeur d'Université

Professeur d'Université Professeur d'Université

Maître de conférences Maître de conférences Maître de conférences

Maître de conférences

Article 2:

Mme

Brigitte GRONDIN PEREZ La Direction générale des Services et Mme

sont chargées chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Directrice

Fait à Saint-Denis, le

25 AVR 2024

L'Administrateur provisoire de l'Université de La Réunion

Par délégation du Président de la Réunior Le Vice-Président du Correst à a immistration en charge gaversué de la Réunion de la formanon di de la se universitaire

erome GARDODY